

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°16 du 22 avril 2011**

**PARTIE TEMPORAIRE  
Etat-Major des Armées (EMA)**

**Texte n°10**

**TABLEAU N° 2007/DEF/DCSCA/SD-AS/BRL**  
relatif aux tarifs de cession ou d'imputation des principales tenues confectionnées en mesure industrielle en 2011.

*Du 24 mars 2011*

**TABLEAU N° 2007/DEF/DCSCA/SD-AS/BRL relatif aux tarifs de cession ou d'imputation des principales tenues confectionnées en mesure industrielle en 2011.**

*Du 24 mars 2011*

NOR D E F E 1 1 5 0 5 9 3 B

*Référence :*

Instruction n° 30550/DEF/DCCAT/ORH/PM du 1er juillet 2002 (BOC, 2002, p. 5507. ; BOEM 550.2.1).

*Texte abrogé :*

Tableau n° 101605/DEF/DCSCA/CCC-T/SDLOG/REG du 17 février 2010 (BOC N° 25 du 18 juin 2010, texte 20.).

*Référence de publication :* BOC N°16 du 22 avril 2011, texte 10.

Les tarifs figurant ci-après sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

**1. TENUE DE CÉRÉMONIE ET DE SERVICE COURANT (TERRE DE FRANCE OU BLEU CHASSEUR) EN MESURE INDUSTRIELLE.**

Les tarifs d'imputation au compte courant d'achat du carnet d'habillement (en points), ou les tarifs de cession (en euros), comprennent le prix du tissu et du jeu de boutons estampés, pose incluse, ainsi que l'intervention du maître ouvrier tailleur pour les finitions.

Les fourreaux d'épaules, les insignes de collet métalliques et la plaquette patronymique ne sont pas inclus dans ces tarifs.

Dans certaines circonstances (tailles exceptionnelles), la réalisation de la tenue terre de France ou bleu chasseur peut être effectuée en confection sur mesure par les maîtres ouvriers tailleurs.

TENUES ET EFFETS.	PERSONNEL OFFICIER ET NON OFFICIER DE CARRIÈRE OU SOUS CONTRATS (EN POINTS ET EN EUROS).
Tenue du personnel masculin.	
Tenue complète (vareuse et pantalon).	186,53
Vareuse.	135,54
Pantalon.	50,99
1 vareuse et 2 pantalons.	237,52
Manteau.	128,91
Tenue du personnel féminin.	
Veste seule.	144,84
Jupe été.	76,60
Jupe tenue de service courant (TSC).	80,65
Pantalon.	57,36
Manteau.	132,03

Blouson armée de terre.	357,81
-------------------------	--------

## 2. TEXTE ABROGÉ.

Le tableau n° 101605/DEF/DCSCA/CCC-T/SDLOG/REG du 17 février 2010 relatif aux tarifs de cession ou d'imputation des principales tenues confectionnées en mesure industrielle en 2010 est abrogé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le commissaire général de corps aérien,  
directeur central du service du commissariat des armées,*

Jean-Marc COFFIN.